

Alpes de Haute-Provence
Commune de REVEST-DU-BION

• **Plan Local d'Urbanisme** •

REVISION

Plan de zonage
Territoire nord

5.1

Ech : 1 / 2 500'

Projet par F. BROLLIARD et L. GUBIN, Architectes Urbanistes, 151 avenue du Maréchal Néel 04100 MANOSQUE

EVOLUTION DU DOCUMENT	
Plan d'Occupation des sols approuvé par l'Assemblée du Conseil Municipal du 03.12.1991	Projet de PLU arrêté par la Délibération du Conseil Municipal du 28 juillet 2006
Révision et évolution du POS en PLU prescrite par Délibération du Conseil Municipal du 14.02.2000.	LE MAIRE Raymond Le Moign
Révision du PLU prescrite par Délibération du Conseil Municipal du 17.02.2006.	LE MAIRE Raymond Le Moign

LEGENDE

LIMITES DE ZONES ————

ZONES AU : ZONES A URBANISER

- AUC Zone à urbaniser à vocation principale d'activités

ZONES A : ZONES AGRICOLES

- A Protection du potentiel agricole

Bâti rural traditionnel Identifié au titre de l'article L. 123-3-1

ZONES N : ZONES NATURELLES OU FORESTIERES

- N forêts et sites naturels à préserver Zone naturelle
- Nap espace agricole de protection Zone agricole de protection du site et du paysage
- Nh bâti dans l'espace agricole Zone naturelle admettant du bâti résidentiel
- Ne bâti d'activités dans l'espace agricole Zone naturelle admettant du bâti d'activités

dont secteur **Net** Secteur naturel admettant du bâti d'activités de loisirs et d'hébergement touristique (cohérence requise avec les orientations d'aménagement)

- Nv Secteur naturel pouvant admettre l'implantation d'édifices

ELEMENTS REMARQUABLES ★

Identifiés au titre de la loi Paysage - article L. 123-1 To

EMPLACEMENTS RESERVES

EMPRISE pour : création de voie

[Symbol] N° D'OPERATION	[Symbol] LARGEUR D'EMPRISE
-------------------------	----------------------------

